

CDR 2007 PRIVATE FLOW-THROUGH LP

RAPPORT ANNUEL

31 décembre 2009

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers intermédiaires en composant le 1-800-268-8186 ou en écrivant à Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 29^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

RAPPORT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Goodman & Company, Conseil en placements ltée, à titre de société de gestion de votre fonds (la « société de gestion »), reconnaît que ses affaires reposent sur une base de confiance. Pour cette raison, depuis 1996, elle fournit aux investisseurs un organe indépendant responsable de la gouvernance (le « conseil des gouverneurs ») qui surveille les opérations des Fonds gérés par la société de gestion (les « Fonds »), y compris votre placement.

En 2007, conformément aux nouvelles exigences réglementaires, la société de gestion a mis sur pied un comité d'examen indépendant (« CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par la société de gestion et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre, le cas échéant. À l'heure actuelle, le CEI est composé de cinq membres, qui sont tous des membres du conseil des gouverneurs. Le CEI et le conseil des gouverneurs sont deux organes distincts.

Le rôle du conseil des gouverneurs consiste à représenter les intérêts des investisseurs des Fonds et à agir à titre de conseiller de la société de gestion et fiduciaire des Fonds. Cette responsabilité est exprimée dans le mandat du conseil des gouverneurs :

- Aider à protéger les intérêts des porteurs de titres des Fonds;
- Superviser les activités des Fonds afin qu'elles soient gérées dans l'intérêt des porteurs de titres et de manière juste et prudente;
- Assumer un rôle de conseiller à la société de gestion et au fiduciaire, le cas échéant, des Fonds.

Le conseil des gouverneurs est formé des membres suivants : M. Ronald Singer (président), M. Alain Benedetti, M. Richard Crowe, M. Brahm Gelfand, M. Simon Hitzig, M. Garth MacRae, M. Robert Ruggles et M. Frank White. M. Singer est associé retraité de Hyde Houghton, Chartered Accountants. M. Benedetti est vice-président du conseil et associé directeur du Canada d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à la retraite. M. Crowe est retraité et il était président, gestionnaire de portefeuille et associé fondateur de Senecal and Associates Investment Counsel. M. Gelfand est associé principal de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats. M. Hitzig a été employé par la société de gestion de 1998 à 2009 et occupait divers postes de direction relatifs à la mise en marché, au développement de produits et à la stratégie de distribution. M. MacRae est administrateur pour Patrimoine Dundee inc. et Dundee Corporation et il a exercé diverses fonctions au sein du groupe Dundee depuis 1987. M. Ruggles est à la retraite. Il était conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille de même qu'associé fondateur de Ruggles & Crysdale Inc., qui a par la suite fusionné avec Guardian Capital Group Ltd., société de gestion de placement. M. White est président de Frank White Enterprises Inc. Tous les membres du conseil des gouverneurs sont indépendants de la direction.

Afin de remplir efficacement son mandat, le conseil des gouverneurs a formé les comités suivants :

Le comité de vérification : Ce comité examine les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds, il fournit aux vérificateurs indépendants des Fonds un moyen de soulever toute question non résolue auprès de la direction et il offre aux vérificateurs un organe leur permettant de maintenir leur indépendance. Le comité de vérification est composé de M. Frank White (président), de M. Ronald Singer, de M. Brahm Gelfand, de M. Garth MacRae et de M. Alain Benedetti.

Le comité d'examen des Fonds : Le comité est responsable de la supervision, entre autres choses, du rendement des Fonds, de certaines activités des gestionnaires des Fonds, des ententes de rabais de courtage sur titres gérés et des opérations sur titres. Le comité d'examen du Fonds est composé de M. Robert Ruggles (président), de M. Garth MacRae et de M. Richard Crowe.

Le comité de gouvernance : Ce comité s'occupe notamment, du plan de relève, de la formation et de l'évaluation des membres, de leur sélection et de leur nomination, du code de déontologie, de la conformité aux lois et aux règlements, du mécanisme d'avertissement, et des faits nouveaux dans les règlements sur les valeurs mobilières relativement à la société de gestion et au secteur des placements. Le comité de gouvernance est composé de M. Alain Benedetti (président), de M. Richard Crowe et de M. Frank White.

Les représentants de l'équipe de gestion de portefeuille de la société de gestion présentent régulièrement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les activités des Fonds afin d'assurer que le mandat établi pour chaque Fonds est respecté. La haute direction, y compris les représentants du comité de conformité de la société de gestion et le vérificateur interne, présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les contrôles mis en place par la société de gestion pour protéger l'actif des Fonds, et revoit et analyse les questions suivantes :

- Le respect du code de déontologie de la société de gestion;
- La résolution appropriée des conflits d'intérêts éventuels ou perçus;
- Le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- L'exactitude du calcul de la valeur liquidative quotidienne;
- La conformité aux exigences réglementaires.

Relevant du comité de vérification du conseil des gouverneurs, l'administrateur, vérification interne, procède à un examen indépendant des activités de la Société de gestion qui touchent les Fonds et présente un rapport au comité de vérification. De plus, la société de gestion a créé un comité appelé le comité de surveillance des sous-conseillers et des solutions de portefeuille, lequel est responsable de l'évaluation et de la surveillance des sous-conseillers. Le comité de surveillance présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs.

Le but et la fonction du conseil des gouverneurs continuent d'évoluer avec le temps, en fonction de la conjoncture du marché et des modifications apportées aux lois et règlements concernant les fonds de placement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») en sa qualité de société de gestion de la société en commandite. La société de gestion est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La société de gestion maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par la société de gestion. Les principales conventions comptables que la société de gestion juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration de la société de gestion a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité de vérification du conseil des gouverneurs de la société de gestion. Il incombe au comité de vérification d'examiner les états financiers et de recommander leur approbation au conseil d'administration de la société de gestion, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des problèmes liés à la présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration de la société de gestion d'examiner les états financiers et de les approuver sur recommandation du comité de vérification, ainsi que de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le conseil d'administration du commandité examine et approuve aussi les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre de vérificateur externe de la société en commandite, nommé par les commanditaires. Il a vérifié les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux commanditaires son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-joint.



DAVID GOODMAN
Président et chef de la direction
Goodman & Company, Conseil en placements ltée



JOHN PEREIRA
Vice-président directeur et chef des finances
Goodman & Company, Conseil en placements ltée

Le 15 mars 2010

CDR 2007 Private Flow-Through LP

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux commanditaires de

CDR 2007 Private Flow-Through LP (la « société en commandite »)

Nous avons vérifié l'état des titres en portefeuille de la société en commandite au 31 décembre 2009, l'état de l'actif net au 31 décembre 2009, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de cet état financier.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.c.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 15 mars 2010

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

31 décembre 2009

	Valeur nominale (en milliers de dollars)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS (92,8 %)			
Métaux et mines divers (5,7 %)			
Adex Mining Inc.	156 000	94 \$	16 \$
African Minerals Limited	200 000	956	1 238
Royal Nickel Corporation, à droit de vote restreint*	350 000	403	700
		1 453	1 954
Énergie (86,2 %)			
Angle Energy Inc.	508 500	2 378	3 407
Arriva Energy Inc., à droit de vote restreint*	1 333 500	2 000	1 020
Artek Exploration Ltd., à droit de vote restreint*	86 000	2 494	1 634
Athabasca Oil Sands Corp., à droit de vote restreint*	220 000	2 000	3 575
Cequence Energy Ltd.	350 000	1 336	1 260
Connacher Oil and Gas Limited	80 000	400	102
Forent Energy Ltd.	5 314 018	3 000	1 329
Forent Energy Ltd., à droit de vote restreint	3 393 500	509	753
Forent Energy Ltd., bons de souscription, 28 avr. 2011*	1 696 750	–	256
Monterey Exploration Ltd.	600 000	2 100	3 240
Nexstar Energy Ltd., cat. A	3 334 900	250	1 251
OSUM Oil Sands Corp.*	386 500	4 000	3 281
Penn West Energy Trust	65 000	1 061	1 204
Power Play Resources Ltd.*	2 220 000	1 998	311
Serrano Energy Ltd.*	420 000	2 520	794
Sunshine Oilsands Ltd., cat. A, à droit de vote restreint*	635 000	2 000	3 334
Temple Energy Inc., à droit de vote restreint	495 000	1 490	297
Tourmaline Oil Corp., à droit de vote restreint*	94 488	1 906	1 417
West Energy Ltd.	219 600	547	848
Wild Stream Exploration Inc.	109 533	493	471
		32 482	29 784
Or et métaux précieux (0,9 %)			
Rockhaven Resources Ltd.	835 000	501	234
Roxgold Inc.	1 625 000	699	65
Valterra Resource Corporation	500 000	150	24
		1 350	323
		35 285	32 061
COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (92,8 %)			
COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)		(8)	–
TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (92,8 %)		35 277	32 061
EMPRUNT BANCAIRE (0,0 %)			
Emprunt bancaire		–	–
TRESORERIE ET EQUIVALENTS (5,9 %)			
Dollars canadiens		2 030	2 030
Devises		–	–
		2 030	2 030
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (1,3 %)			
		465	465
ACTIF NET (100,0 %)		37 772 \$	34 556 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† Les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Pourcentage de l'actif net (%)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIONS	92,8	91,4
Métaux et mines divers	5,7	2,7
Énergie	86,2	88,1
Or et métaux précieux	0,9	0,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,9	9,5

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

31 décembre 2009

Gestion des risques

L'objectif de placement de CDR 2007 Private Flow-Through LP (la « société en commandite ») est d'offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés de ressources en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille présente les titres détenus par la société en commandite et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par segment de marché. La société de gestion cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui régulièrement contrôlent la répartition optimale de la société en commandite et suivent les événements qui se produisent sur le marché et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, la société de gestion a établi et conserve une structure de gouvernance permettant de surveiller les activités de placement de la société en commandite et d'assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2009 et 2008, à l'exception des placements à court terme, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. Toutes les opérations de placement sont exécutées par des courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des opérations de placement avec des contreparties et des courtiers est considéré minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, la société de gestion prend les mesures appropriées.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2009 et 2008, à l'exception des placements à court terme, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, la société en commandite n'est pas directement exposée à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix découle du placement de la société en commandite dans des titres de participation. Au 31 décembre 2009, environ 93 % (91 % en décembre 2008) de l'actif net de la société en commandite était négocié dans des titres de participation. Si les cours des placements en actions de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 1 603 000 \$ (1 017 000 \$ en décembre 2008). Dans les faits, les résultats seront différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus et l'écart peut être important.

Risque de change

Aux 31 décembre 2009 et 2008, la société en commandite n'était pas exposée au risque de change.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTATS DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif		
Placements, à la juste valeur*	32 061 \$	20 335 \$
Trésorerie et équivalents	2 030	2 103
Montant à recevoir pour les placements vendus	539	–
Intérêts, dividendes et autres éléments courus	10	–
	34 640	22 438
Passif		
Découvert bancaire	–	–
Emprunt	–	–
Montant à payer pour les placements achetés	–	–
Frais de gestion à payer	60	49
Frais d'émission à payer	–	–
Primes de rendement à payer	–	–
Charges à payer	24	140
	84	189
Actif net représentant les capitaux propres de commanditaires (note 4)	34 556 \$	22 249 \$
Capitaux propres	40 888	40 888
Bénéfices non répartis (déficit) (note 4)	(6 332)	(18 639)
	34 556 \$	22 249 \$
*Placements, au coût moyen	35 277 \$	36 318 \$
Nombre de parts en circulation (note 4)	1 755 000	1 755 000
Actif net par part (note 2)	19,69 \$	12,68 \$

ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenu de placement		
Intérêts	38 \$	18 \$
Dividendes	–	–
Retenue d'impôts étrangers	–	–
	38	18
Charges (note 3)		
Frais de gestion	507	714
Primes de rendement	–	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	–	–
Frais d'information aux porteurs de parts	42	42
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	353	314
Droits de garde et frais bancaires	4	18
Honoraires de vérification	19	19
Frais juridiques	10	3
Droits de dépôt	5	5
Charge d'intérêts	–	18
Coûts de transaction (note 2)	45	27
	985	1 160
Revenu (perte) net de placement	(947)	(1 142)
Gain réalisé et non réalisé (perte) sur les placements		
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	472	(1 252)
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés	15	–
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	12 767	(10 485)
Gain (perte) net sur les placements	13 254	(11 737)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	12 307 \$	(12 879)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part (note 2)	7,01 \$	(7,33)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif net au début de la période	22 249 \$	34 947 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	12 307	(12 879)
Opérations des commanditaires		
Produit de l'émission	–	–
Frais d'émission	–	181
	–	181
Augmentation (diminution) de l'actif net	12 307	(12 698)
Actif net à la fin de la période	34 556 \$	22 249 \$

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu (perte) net de placement	(947)\$	(1 142)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir	(10)	–
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	(105)	(829)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	(539)	–
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés	–	–
(Achat de placements)	(5 244)	(1 486)
Produit de la vente de placements	6 757	5 253
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	15	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	(73)	1 796
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission	–	–
Frais d'émission	–	181
Augmentation (diminution) de l'emprunt (Augmentation) diminution des intérêts débiteurs reportés sur prêts bancaires	–	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	–	181
Flux de trésorerie de la période, montant net	(73)	1 977
Trésorerie et équivalents au début de la période	2 103	126
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	2 030 \$	2 103 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Les intérêts payés	– \$	18 \$
--------------------	------	-------

La trésorerie et ses équivalents sont composés des éléments suivants :

Trésorerie (découvert bancaire)	2 030 \$	2 103 \$
Placements à court terme	–	–
	2 030 \$	2 103 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2009

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La CDR 2007 Private Flow-Through LP (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 7 février 2007 afin d'acquérir des actions accréditatives et d'autres titres de sociétés du secteur des ressources dans le but de réaliser une plus-value du capital pour les commanditaires. Elle a commencé ses activités le 29 mai 2007.

CDR 2007 Private Corporation (le « commandité ») a été constitué le 24 janvier 2007 et il est le commandité de la société en commandite, tel qu'il est indiqué dans le contrat de société en commandite daté du 18 avril 2007. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite. La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres.

b) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 31 décembre 2009. Les états de l'actif net sont arrêtés aux 31 décembre 2009 et 2008. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. Dans le présent document, le terme « période » désigne les périodes indiquées précédemment.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

c) Opérations de la société de gestion

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés (les « salariés ») de la société de gestion sont assujettis à son code de déontologie et aux normes d'éthique professionnelle (le « Code »). Ce Code a pour objet de protéger les intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite. Il a été lu et approuvé par le conseil d'administration du commandité et le conseil des gouverneurs de la société en commandite et il comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Mode de présentation

Les états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la société de gestion qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des revenus et des charges de la période. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

b) Modifications des normes comptables

Abrégé CPN-173 du Comité sur les problèmes nouveaux

En janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN-173 »), « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Le CPN-173 exige que le risque de crédit de la société en commandite et le risque de crédit des contreparties soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés, aux fins de la présentation et des informations à fournir. La société en commandite applique les recommandations de cette norme depuis le début de l'exercice écoulé. Ces modifications complètent le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* et n'auront aucune incidence sur les résultats des activités de la société en commandite ni sur sa situation financière.

La société de gestion a examiné ses politiques d'évaluation des actifs et des passifs afin de s'assurer que la juste valeur attribuée aux actifs financiers et aux passifs financiers dans les présents états financiers tienne compte des niveaux appropriés de risque de crédit.

Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a intégré les plus récentes modifications apportées à l'IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir », au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les états financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
 - Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);
 - Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.
-

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les modifications exigent également que des informations soient fournies sur les transferts entre les niveaux. Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé est coté sur un marché actif. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

Les modifications exigent également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers de niveau 3, qui comprennent le total des gains ou pertes réalisés pendant la période, majoré du montant des gains ou pertes non réalisés sur les instruments encore détenus à la fin de la période; les achats, les ventes, les émissions et les règlements ainsi que les titres retirés du niveau 3 ou classés dans ce niveau.

L'adoption de ces modifications pour l'exercice présenté n'a eu aucun effet sur les résultats ni sur la situation financière de la société en commandite. Les informations à fournir de la société en commandite sont présentées à la note 8.

c) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements, les options et les instruments dérivés sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 5 afférente aux états financiers présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au dernier cours acheteur chaque jour ouvrable de la société de gestion (la « date d'évaluation »). Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation. La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis de la société de gestion, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par la société de gestion.
- ii) Les obligations et les débentures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au dernier cours vendeur de clôture pour les positions vendeur.
- iii) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par part de chaque série. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les placements dans les fonds de placement sont évalués au moyen de la dernière valeur liquidative publiée ou de la juste valeur établie par la société de gestion.
- iv) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
- v) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- vi) Les contrats à terme de gré à gré sont évalués au cours du marché au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le dernier cours de clôture est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- vii) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt correspond au montant estimatif que la société en commandite recevrait ou verserait pour liquider le swap, compte tenu des taux d'intérêt actuels et de la notation des contreparties de swap.
- viii) Les contrats à terme standardisés sont évalués au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le prix de règlement est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- ix) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique de la société en commandite relativement à l'évaluation à la juste valeur, lorsque les

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

taux de change à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi à une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h à cette date d'évaluation.

- x) Pour déterminer la juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la société de gestion doit établir des estimations et élaborer des hypothèses en se fondant sur les meilleurs renseignements dont elle dispose au moment de l'évaluation. Ces estimations sont revues régulièrement pour s'assurer qu'elles restent raisonnables. Elles sont ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des facteurs additionnels comme le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations ou des valeurs approximatives établies par la société de gestion.

d) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif net sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

e) Coût des placements

Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu.

f) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans les états des résultats au poste « Coûts de transaction ».

g) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours.

h) Opérations de placement et constatation des revenus

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable au cours duquel l'ordre d'achat ou de vente a été exécuté. Les gains et les pertes réalisés découlant des opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditatives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

i) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

j) États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie sont présentés si la société en commandite a recours à des opérations de levier ou à des emprunts.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans les états des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

l) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice, est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite. Le revenu net est établi selon les PCGR.

m) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

n) Données comparatives

Certaines données comparatives peuvent avoir été reclassées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

3. Charges et opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion en contrepartie des conseils, des recommandations et des services reçus. Parmi ces services, on compte ceux rendus à titre de société de gestion, de fiduciaire, de conseiller en valeurs, de distributeur principal et d'agent des transferts et des registres de la société en commandite. La société de gestion est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion de la société en commandite correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

b) Prime de rendement

La société de gestion a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part, sur 28,00 \$, à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 31 décembre 2009, la société en commandite n'avait comptabilisé aucune prime de rendement (néant en décembre 2008).

c) Frais d'administration et charges liées aux activités

La société en commandite acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires de vérification, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne de la société en commandite. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, notamment les intérêts et les impôts.

La société en commandite a payé à la société de gestion 293 000 \$ (295 000 \$ en 2008) au titre des frais d'administration et des charges liées aux activités engagés par la société de gestion au cours de la période.

d) Opérations de portefeuille

Les commissions de courtage versées relativement aux opérations sur titres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se sont élevées à 45 000 \$ (27 000 \$ en 2008). Aucune tranche de ce montant (2 000 \$ en 2008) n'a été versée à la Corporation de valeurs mobilières Dundee. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les rabais de courtage sur titres gérés payés se sont établis à néant (néant en 2008). Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

Patrimoine Dundee inc. est, indirectement, la société mère du commandité et de Corporation de valeurs mobilières Dundee, un des agents placeurs de la société en commandite. En conséquence, la société en commandite est apparentée à Corporation de valeurs mobilières Dundee.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

3. Charges et opérations entre apparentés (suite)

e) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titres mentionnées en d) ci-dessus, la société en commandite investit dans des actions accréditatives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Corporation de valeurs mobilières Dundee. Les commissions sur les actions accréditatives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, Corporation de valeurs mobilières Dundee et les autres agents peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditatives à la société en commandite.

f) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements, sauf pour les 200 000 premières parts (5 000 000 \$) acquises par des personnes figurant sur la liste du chef de la direction, pour lesquelles les honoraires des agents sont de 3,375 %. Environ 592 000 \$ ont été versés à Corporation de valeurs mobilières Dundee à ce titre.

g) Autres opérations entre apparentés

Corporation de valeurs mobilières Dundee

Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion, est un apparenté. En contrepartie des services professionnels fournis par Corporation de valeurs mobilières Dundee, la société en commandite a versé 46 000 \$ (néant en 2008) au cours de la période.

4. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans sa notice d'offre. Les parts de la société en commandite ont été émises au prix de 25 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de 1 000 parts pour 25 000 \$.

Toutes les parts de société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite, et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires.

Le 29 mai 2007, 1 755 000 parts de société en commandite ont été émises. Les frais d'émission liés à l'offre initiale des parts de la société en commandite ont été portés en diminution des capitaux propres.

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts en circulation et les variations des bénéfices non répartis (déficit).

Parts en circulation	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Début de la période	1 755 000	1 755 000
Souscriptions	—	—
Réinvestissements	—	—
Rachats	—	—
Fin de la période	1 755 000	1 755 000

Bénéfices non répartis (déficit)	31 décembre 2009 (en milliers)	31 décembre 2008 (en milliers)
Bénéfices non répartis (déficit) au début de la période	(18 639)\$	(5 760)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	12 307	(12 879)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période	(6 332)\$	(18 639)\$

5. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR (l'« actif net ») par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations (la « valeur liquidative ») par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR par part et la valeur liquidative aux fins des opérations par part est décrite à la note 2 ci-dessus.

Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif net selon les PCGR, par part	19,69 \$	12,68 \$
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	19,68 \$	12,73 \$

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

6. Dispense de l'obligation de dépôt

La société en commandite se prévaut de la dispense disponible aux termes de la partie 2.11 du Règlement 81-106, appelé « Information continue des fonds d'investissement », qui dispense un fonds de placement qui n'est pas un émetteur assujéti de déposer publiquement ses états financiers pour un exercice ou une période intermédiaire.

7. Gestion des risques financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

La société de gestion de la société en commandite cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de titres de la société en commandite en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers comprise dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers, et l'écart peut être important.

La société de gestion maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières.

En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées régulièrement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen de la société en commandite tous les trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. La société en commandite s'expose principalement au risque de crédit par ses placements dans les titres de créance et les instruments dérivés négociables, lesquels sont présentés dans l'état des titres en portefeuille de la société en commandite. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement de la société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société en commandite éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Par conséquent, pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. En outre, la société en commandite cherche également à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Il découle aussi du fait qu'une société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La société en commandite s'expose au risque de taux d'intérêt par son placement dans les titres de créance (tels que les obligations, les débetures ou les instruments à court terme) et les instruments dérivés sur taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. Ce risque découle des instruments financiers (trésorerie et équivalents et instruments dérivés libellés en devises) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées aux risques de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

7. Gestion des risques financiers (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix découle des placements de la société en commandite dans des titres de participation. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options vendues et les contrats à terme standardisés pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

8. Instruments financiers

Hiérarchie à trois niveaux

La société en commandite a adopté les modifications du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA* à compter de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Le tableau suivant résume la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers de la société en commandite (les « instruments financiers »), par catégorie, au 31 décembre 2009.

	(Niveau 1) Cours d'actifs identiques sur des marchés actifs (en milliers)	(Niveau 2) Données significatives observables (en milliers)	(Niveau 3) Données significatives non observables (en milliers)	Total (en milliers)
Instruments financiers				
Actions	13 451 \$	1 991 \$	16 363 \$	32 061 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–
Bons de souscription	–	256	–	–
Total des placements	13 451	2 247	16 363	32 061
Trésorerie et équivalents	2 030	–	–	2 030
Actifs dérivés	–	–	–	–
Passifs dérivés	–	–	–	–
Total des instruments financiers	15 481 \$	2 247 \$	16 363 \$	34 091 \$

Les instruments financiers classés au niveau 1 sont ceux dont la valeur est fonction des cours établis sur un marché actif et comprennent des actions cotées sur des marchés actifs, des instruments dérivés cotés en bourse et d'autres titres de placements cotés. La société de gestion n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables ou ajustées pour tenir compte de facteurs liés à la juste valeur. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de première qualité, des actions cotées et des instruments dérivés négociés hors bourse. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, la société de gestion a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

Le montant des actions du niveau 3 représente essentiellement les placements en actions de sociétés fermées. Les principaux facteurs permettant à la société de gestion d'établir la juste valeur de ces placements comprennent, le cas échéant, le prix de la transaction initiale, les dernières transactions portant sur le même instrument ou des instruments similaires et les transactions conclues entre tiers portant sur des instruments comparables. En l'absence de ces informations, la société de gestion peut également déterminer une juste valeur en se fondant sur les flux de trésorerie, des informations sur la production, des renseignements sur les réserves établis par des ingénieurs spécialisés en réserves indépendants et sur l'actif net de l'entreprise. La société de gestion peut également ajuster les modèles si elle le juge nécessaire.

Pour établir la juste valeur des instruments de créance du niveau 3, la société de gestion prend en compte la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. La société de gestion tient compte également des autres facteurs de risque de marché, de crédit et de liquidité et peut ajuster le modèle au besoin.

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2009

8. Instruments financiers (suite)

Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 par catégorie d'instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 :

	Actions (en milliers)	Autres (en milliers)	Total (en milliers)
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2009	14 100 \$	– \$	14 100 \$
Achats	3 428	–	3 428
Ventes	(5 804)	–	(5 804)
Transferts vers le niveau 3	–	–	–
Transferts à partir du niveau 3	–	–	–
Gains nets réalisés (pertes)	705	–	705
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs détenus au 31 décembre 2009 pour la période	3 934	–	3 934
Solde de clôture au 31 décembre 2009	16 363 \$	– \$	16 363 \$

Les gains nets réalisés (les pertes) du tableau ci-dessus sont inclus dans le poste « Revenu (perte) sur les instruments dérivés », le cas échéant, ou dans le poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés » des états des résultats. La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée est liée aux instruments financiers détenus par la société en commandite au 31 décembre 2009 et elle est comprise au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats.

Dans le cas des placements en actions de sociétés fermées, si les données non observables importantes utilisées pour établir la juste valeur avaient augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 818 000 \$.

9. Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 pour la société en commandite.

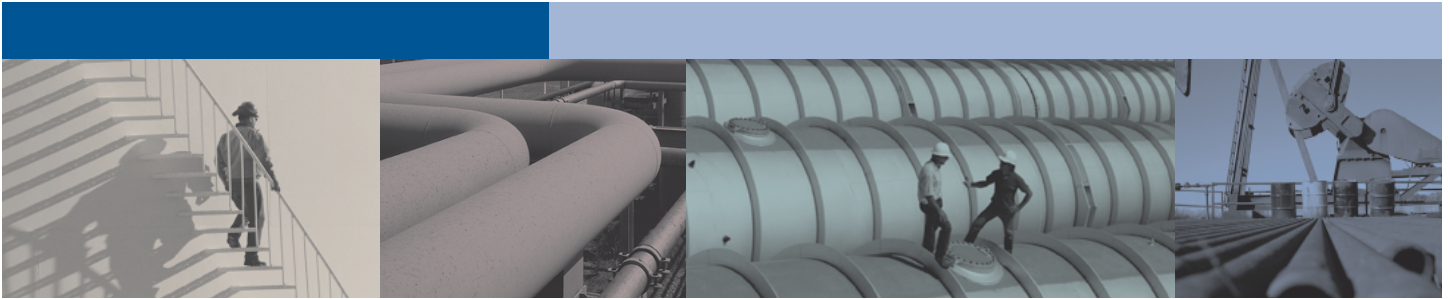
La société de gestion a entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation des incidences et en déterminant les écarts importants entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix quotidien des parts de la société en commandite (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne changera pas.

10. Événements postérieurs

Transfert à Portefeuilles gérés Dynamique Itée

Le 22 janvier 2010, la société en commandite a transféré la totalité de son actif net de 34 921 398 \$ à Portefeuilles gérés Dynamique Itée en échange de 1 806 597 actions de série A de la Catégorie de ressources PGD.



CDR 2007 PRIVATE FLOW-THROUGH LP

**Agent des transferts
et agent des registres**

Société de fiducie Computershare du Canada

100, avenue University
North Tower, 9^e étage
Toronto (Ont.) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Canada Dominion
Resources Group**

Ontario

Dundee Place
1, rue Adelaide E., bur. 2900
Toronto (Ont.) M5C 2V9

Est du Canada

1200, av. McGill College, bur. 2300
Montréal (Qc) H3B 4G7

Ouest du Canada

350, 7^e Av. S.-O., bur. 3250
Calgary (Alb.) T2P 3N9

Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir, bur. 3434
C.P. 49217
Vancouver (C.-B.) V7X 1K8

Tél. : 1-800-268-8186
www.canadadominion.com